



# Police

Police Fédérale  
Direction générale de l'appui et  
de la gestion  
Ecole Fédérale  
Groupe Formations Générales  
Avenue de la Force Aérienne 10  
1040 BRUXELLES  
Tel. (02)644 82 77  
Fax : (02) 642 71 51

## NOTE TEMPORAIRE

Numéro d'émission	DSEF-2009/2709
Date d'émission	Le 3 juin 2009
Degré de classification	INTERNE
Classement	CD 2
Page	1/2
Annexe	01
Référence PC	G:\Dep Fmn\OFFRES.FORMATION.2009\Form Gen\offre.discipline.2sem09.doc

Destinataires A tous les services de la police fédérale

Copie: DSEF-Dep Form  
DSEF-Sv Planning  
CSL FLAMEND, CP VERDIN, CP DENAMUR, INPP POTTIER

OBJET Offre de formation francophone : « Statut disciplinaire - 0439 » - 2<sup>ème</sup> semestre 2009

Références

1. Loi du 13 mai 1999 portant le statut disciplinaire des membres du personnel des services de police (ST30);
2. AR du 26 novembre 2001 portant exécution de la loi du 13 mai 1999 portant le statut disciplinaire des membres du personnel des services de police (ST31).

Chargé de dossier CSL Vincent MOTTOUL (02/644.82.77- ou 02/642.71.23 - Fax : 02/642.71.51)  
Teamware : \_DSEF/SAA - Mail : [dgs.dsef.saa@police.be](mailto:dgs.dsef.saa@police.be)

## 1 Contenu de la formation

Lors de cette formation de deux jours, les deux textes visés en référence sont abordés et plus particulièrement :

- Champ d'application du statut disciplinaire
- Transgression disciplinaire
- Sanctions disciplinaires
- Autorités disciplinaires
- Constatation et prise de connaissance des faits
- Enquête préalable (brièvement vu qu'il existe une formation spécifique sur ce thème)
- Droits de la défense
- Règles administratives
- Procédure devant d'autorité disciplinaire ordinaire
- Procédure devant l'autorité disciplinaire supérieure
- Inscription et effacement des sanctions
- Suites possibles à une décision/proposition de sanction
- Suspension provisoire par mesure d'ordre
- Rapport annuel
- Banque de données de jurisprudence
- Calcul des prestations de service

## 2 Public cible

La formation s'adresse à tous les membres du personnel statutaires des services de police, c'est à dire non seulement aux autorités de discipline, à leurs chargés de dossier et aux enquêteurs préalables potentiels mais aussi à chaque membre du personnel statutaire.

### 3 Lieu-Planning

Formation à BRUXELLES (Complexe Gêruzet, Bloc F, local F 49 , avenue de la Force Aérienne 10, à 1040 ETTERBEEK) : 2 sessions

- 8 et 9 octobre 2009
- 26 et 27 novembre 2009

Formation à JUMET (Centre de formation, local 108, rue Docteur Pircard, 66 à 6040 JUMET): 1 session  
- 10 et 11 décembre 2009

Formation à Vottem (Centre de formation, salle R 3, rue verte Voie 1, à 4041 VOTTEM)  
- 22 et 23 octobre 2009

### 4 Modalités d'inscription

- Après avoir reçu préalablement l'autorisation de son chef de service ou du responsable fonctionnel en matière de formation, la demande d'inscription à une session est à adresser à DSEF (de préférence via une personne de contact désignée au sein de votre service de police) de la manière suivante :
  - Téléphoner à DSEF/ SAA (02/644 85 35 ou 02/642 71 23) afin de s'informer sur la disponibilité des places dans les sessions proposées.
  - L'inscription à une formation doit ensuite être confirmée à l'aide du formulaire en annexe 1 :  
par TeamWare : \_DSEF/SAA (solution préférée),  
ou par fax (02/642 71 51),  
ou par mail ([dgs.dsef.saa@police.be](mailto:dgs.dsef.saa@police.be)).
- Le nombre de participants par session est limité à 16 personnes.
- Si le nombre de participants est insuffisant, la formation sera annulée.  
Dans ce cas, les personnes inscrites seront averties.
- Dans l'éventualité où un participant n'a pu être inscrit pour une session déterminée dans le cadre de l'offre de formation, celui-ci sera placé sur une liste de réserve.  
Lorsqu'une session complémentaire est organisée, DSEF/SAA s'adressera à la personne de contact désignée au sein du service ou, au besoin au participant, pour l'inscrire à cette session complémentaire.
- Date limite pour s'inscrire à la formation : 15 jours avant le début de la session.
- La convocation à la session de formation sera, en principe, envoyée 3 semaines avant le début de celle-ci.

### 5 Personne de contact

Voir chargé de dossier

### 6 Annexe

Formulaire d'inscription.

CDP Christian COLLIN  
Dir DSEF

